



Modalité de participation au Concours « COSPLAY » SAMEDI 30 OCTOBRE 2021

Le COSPLAY consiste à se déguiser et jouer un rôle de personnages de jeux-vidéos, mangas, livres, d'acteurs.... En imitant leur costume, leurs cheveux, leur maquillage.

C'est l'art de créer ou acheter des costumes et des accessoires d'un personnage, issu de fictions. Afin de les revêtir pour ensuite incarner le dit personnages lors de shooting photos, de rassemblements de passionnés ou encore sur scène.

ARTICLE 1 – MODALITE DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à partir de 7 ans. Concernant les personnes mineures, le concours se fait avec l'autorisation écrite du responsable légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

Les dates de préinscription pour le concours « COSPLAY » du samedi 30 octobre 2021 auront lieu du 11 au 29 octobre 2021 à l'accueil de la médiathèque ou par écrit en direction de l'association AMF Cosplay à l'adresse mail suivante :
AMFCosplay@gmail.com

L'inscription est obligatoire et gratuite via le formulaire ci-joint. **Chaque inscription sera étudiée avec attention. (avec bande-son, temps de passage, images de référence etc...)** Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Toute inscription de mineur doit être accompagnée de l'autorisation parentale jointe à la fiche d'inscription.

- **Votre inscription sera confirmée directement lors de votre présentation à la médiathèque.**
- **Confirmation par retour de courriel, si vous vous inscrivez en ligne.**

ARTICLE 2 – CRITERES DE SELECTION

Le jury sera composé d'un élu, d'un commerçant et d'un jeune du pôle Citoyenneté.

Les membres du jury ne participeront pas au concours.

Les critères de sélection seront principalement axés sur l'originalité et surtout la pertinence avec le thème et les critères souhaités.

La décision du jury sera sans appel.

ARTICLE 3 - RÈGLES GÉNÉRALES

– Le concours est ouvert aux enfants en 3 catégories : **les 7 à 12 ans et les 12 à 16 ans avec une autorisation parentale et aux adultes (à partir de 16 ans)**

– Le temps maximum pour chaque prestation est fixé à **1mn – 1mn30s grand maximum.**

– Il est impératif de remplir correctement sa fiche afin de ne pas avoir d'informations erronées (ci-jointe)

– Toute personne ne pourra passer **qu'une seule fois**

ARTICLE 4 - CATÉGORIES AUTORISÉES

Les catégories autorisées sont :

– Comics, mangas et BD (les Cosplays de personnages de séries et de films liés aux Comics, aux mangas et aux BD sont acceptés)

ARTICLE 5 - NOMBRE LIMITE DE PARTICIPANTS

Concours enfants :

De 7 à 12 ans : 10

De 12 à 16 ans : 10

Concours adultes : 10

ARTICLE 6 - MÉDIAS

Pour que votre inscription soit bien prise en compte, la fiche d'information doit-être entièrement renseignée (informations personnelles, décrire votre costume et prestation, etc..) mais également :

– Joindre photo personnage initial

– **Joindre votre fichier d'accompagnement audio (MP3 ou WAV) sinon préciser sur quelle musique vous souhaitez défiler afin de l'avoir le jour de votre prestation ou défilé.**

Format, durée et qualité du fichier d'accompagnement conforme au format demandé.

L'équipe organisatrice se réserve le droit de refuser tout fichier d'accompagnement qui n'est pas au bon format, qui n'a pas été préalablement coupé (le fichier ne doit pas dépasser la durée de votre prestation) ou dont la qualité n'est pas suffisante. Vous disposerez alors d'un délai pour nous fournir un nouveau fichier au bon format, ou coupé, ou de meilleure qualité.

Prestation scénique

Prestation entre 1mn et 1mn 30 s, limitée à une bande sonore

ARTICLE 7 - INTERDICTIONS

Pour des raisons de sécurité, sont à proscrire :

- **Armes blanches** : toute arme offensive ou tranchante en fer ou en acier, telles que les poignards, épées, machettes, couteaux, baïonnettes, etc.
- **Armes à feu** : toute arme qui tire des cartouches ou des projectiles explosifs, tels les fusils, les pistolets, etc.
- **Armes incendiaires** : toute arme qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes.
- **Liquides facilement inflammables** : toute arme qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes comme les alcools à brûler.
- **Tous les produits susceptibles de salir ou détériorer la scène** : pétards, fumigènes, farine, confettis, paillettes...

Sont également interdits sous peine de disqualification :

- **Liquides indélébiles** : Tout liquide qui ne s'enlève pas avec un simple produit nettoyant et nécessite un traitement coûteux de rénovation.
- **Tout objet et geste à caractère raciste ou pornographique.**
- **Tout objet et geste incitant à la violence ou qui la provoque.**

ARTICLE 7 - CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION, HORAIRES, ENTRÉE

– **Le concours Cosplay du samedi 30 octobre 2021 se déroulera entre 15h et 17h sur la place de la Libération.**

Horaire de passage des 7 à 12 ans : 15h15 à 15h45

Horaire de passage des 12 à 16 ans : 15h45 à 16h15

Horaire de passage des adultes à partir de 16 ans : 16h15 à 17h00

Des vestiaires seront mis à disposition des participants

Les participants devront se présenter à 14h30 place de la libération afin de signaler leur arrivée.

ARTICLE 8 – Prix et récompenses

Des lots seront remis aux 3 premiers gagnants.

La remise des prix aura lieu le samedi 30 octobre 2021 à 18h place de la libération, à la suite de la délibération du jury.

ARTICLE 7 - DISQUALIFICATION

Tout participant coupable de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportements choquants ou du même ordre lors du concours sera immédiatement disqualifié de façon définitive. Des poursuites pénales seront entamées à son encontre en application des lois en vigueur.